

## **COMMUNIQUÉ**

*Pour diffusion immédiate*

### **Réunis en assemblée générale Les pharmaciens des établissements de santé réitèrent l'urgence de mettre fin à leur situation d'injustice**

Montréal, le 19 avril 2007 – Réunis hier soir en assemblée générale, les pharmaciens des établissements de santé du Québec ont réitéré leur profonde insatisfaction à l'égard de la convention collective en vigueur depuis maintenant un an, qui maintient leur rémunération de 25 à 40 % au-dessous, selon les régions, de celle des pharmaciens salariés des pharmacies privées. Cet écart de rémunération favorise les départs d'effectifs expérimentés en pharmacie hospitalière vers des postes en pharmacie privée. Il incite de plus les jeunes à choisir la pratique en pharmacie privée au détriment de celle en milieu hospitalier. Il manque présentement quelque 200 pharmaciens dans les établissements de santé du Québec, soit une pénurie d'environ 16 %.

La présidente de l'Association des pharmaciens des établissements de santé (A.P.E.S.), Mme Francine Lussier-Labelle, a déclaré que ses membres « *veulent croire que la reconduction de M. Philippe Couillard à son poste de ministre de la Santé et des Services sociaux sera un facteur facilitant dans la recherche de solutions à la situation d'injustice qu'ils vivent et non un élément contribuant au maintien du statu quo* ».

Les pharmaciens d'établissements demandent qu'on reconnaisse leur statut particulier, caractérisé notamment par une expertise de pointe nécessaire en raison de la complexité des thérapies médicamenteuses utilisées en milieu hospitalier et des situations de traitement plus risquées. Ces pharmaciens doivent d'ailleurs compléter une maîtrise, alors qu'un baccalauréat est requis pour œuvrer en pharmacie privée.

Cette reconnaissance passe par un ensemble d'éléments. Au premier chef, le rétablissement d'un équilibre entre la rémunération offerte en milieu hospitalier et celle du secteur privé, pour favoriser la rétention et l'attraction de pharmaciens des hôpitaux. Également, un soutien technique adéquat aux pharmaciens d'hôpitaux, afin de leur permettre d'œuvrer là où leur expertise profite le plus aux patients et au réseau de la santé, soit au sein des unités de soins spécialisés. L'ampleur de la pénurie exige présentement des pharmaciens qu'ils réduisent sensiblement cette partie de leur travail pour se concentrer davantage sur la validation des ordonnances et la distribution des médicaments.

#### **À propos de l'A.P.E.S.**

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1250 pharmaciens œuvrant dans quelque 125 établissements publics de santé du Québec, principalement des centres de santé et de services sociaux – CSSS (qui regroupent différents centres, tels que centres hospitaliers de soins généraux, de soins aigus, de soins de longue durée, centres hospitaliers universitaires ou affiliés, instituts, centres de réadaptation et CLSC).

- 30 -

**Source :** Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

**Renseignements :** France Bouffard  
Sphère Communication  
Cell.: (514) 718-4811 Bur.: (514) 286-2772, poste 10